SIVOM DU BORN

Syndicat Intercommunal de Valorisation des Ordures Ménagères

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le 15/03/2024
ID : 040-244000279-20240311-DCS2024_11-DE

Délibération n°2024-11

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 11 MARS 2024

COLLEGE TRAITEMENT

Objet : Vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 – SIVOM du Born, sur la base d'un rapport

L'an deux mil vingt-quatre et le onze du mois de mars à 18 heures 30, le Comité syndical - Collège Traitement, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 41
Quorum : 21

Présents : 24.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE, Brigitte CHEMIN et Laure PINCE, MM. Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE et Éric SOULES,
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Patrick COCHARD-DEGUET, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA, Frédéric POMAREZ, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT,
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE : Monsieur Vincent ICHARD,
SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Madame Rose-Marie ABRAHAM, MM. Michel DOURTHE, Jean-Luc DUBROCA, Yves DUNOGUES et Frédéric PRADERE.

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Madame Ascension PONCHET remplacée par Madame Brigitte CHEMIN,
SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Monsieur Paul CARRERE remplacé par Madame Rose-Marie ABRAHAM et Monsieur Patrick SABIN remplacé par Monsieur Yves DUNOGUES.

Absents excusés : 17.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Madame Florence GUERRO, MM. Eric BRETHES, Titouan DAUDIGNON, Fabien LAINE et Christian VIUDES,
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Jérôme CLAVE et Jean-Richard SAINT-JOURS,
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE : MMES. Joëlle BOULANGER-BANET et Christine DUVERGER,
SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : MMES. Angéline CHAUVEAU, Isabelle LACAZE et Raymonde PIEDANNA, MM. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Bernard DELMONT, Vincent GELLEY, Didier PLANCKE et Michel SAUBOUA.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien FERE.

Date de convocation et d'affichage : *04 mars 2024*

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le 15/03/2024
ID : 040-244000279-20240311-DCS2024_11-DE

Délibération n°2024-11

Objet : Vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 – SIVOM du Born, sur la base d'un rapport

VU la Loi d'Administration Territoriale N° 92-125 du 6 Février 1992 imposant de tenir un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif,

VU la loi du 07 août 2015 modifiée, dite loi NOTRe, créant, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales,

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

VU l'article D 2312-3 du C.G.C.T. décrivant les dispositions relatives au contenu, aux modalités de publication et à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat, du rapport d'orientation budgétaire,

VU la loi de programmation des finances publiques n°2018-32 du 22 janvier 2018, précisant, par son article 13, de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire,

Monsieur le Président soumet aux délégués du Comité syndical ses orientations budgétaires figurant dans le rapport ci-joint, issues du travail de la Commission des Finances pour établir les prévisions budgétaires 2024 tant en fonctionnement qu'en investissement.

Après avoir rappelé la composition des budgets du SIVOM du Born :

- un budget principal dédié au traitement des ordures ménagères,
- un budget annexe consacré à la collecte des ordures ménagères,

Monsieur le Président annonce les différentes orientations qui seront retracées dans le budget 2024, telles qu'elles figurent dans le rapport ci-joint.

Puis, il lance le débat, proposant comme axes budgétaires :

- **Maîtrise des dépenses de fonctionnement non liées à la production de déchets** : électricité, téléphonie, consommation de carburants, prix des fournitures dont les pièces mécaniques

- **Etude de l'implantation d'ombrières et/ou de panneaux photovoltaïques** sur les toitures permettant l'autoconsommation électrique.

- **Réduction des ordures ménagères résiduelles** par :
  - La poursuite des opérations de prévention,
  - La poursuite des campagnes de communication sur le tri.

- **Développement des secteurs de collecte des ordures ménagères résiduelles en colonnes**, pour diminuer les tournées à 3 agents,

- **Propreté des contenants** en maintenant les fréquences de nettoyage comme en 2023,

- **Lancement d'une étude** sur la collecte des biodéchets des professionnels de bouche, campings et habitat vertical en prestation de service (définition des besoins, du type de contenants et des fréquences de passage),

- **Mise en place d'une expérience de broyage à domicile de déchets verts** par marché réservé aux ESAT,

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le 15/03/2024
ID : 040-244000279-20240311-DCS2024_11-DE

- **Entretien des bâtiments, des véhicules et des matériels** en réalisant le maximum d'opérations **en interne,**

- Poursuite du **plan d'optimisation des déchetteries**, pour répondre aux normes environnementales, assurer la sécurité des usagers et des agents et permettre de collecter, trier et valoriser plus de déchets.

- **Mise en conformité des ISDI** en activité et réhabiliter les anciens sites (broyage des gravats stockés, panneaux photovoltaïques sur les anciens sites),

- Poursuite du **plan de renouvellement des véhicules**,

- **Maintien de la progression du prix du traitement des ordures ménagères** définie en 2021, lissant l'augmentation de la TGAP déchets sur 5 ans, par la reprise dégressive des provisions,

- **Augmentation des tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, de 4.5%** tout en améliorant la conformité du fichier à la situation sur le terrain,

- **Facturation de la collecte sélective réalisée par le SIVOM aux campings collectés par un prestataire pour les ordures ménagères résiduelles,**

- **Lancement d'une étude** sur la composition de la **REOM** des ménages (part fixe/part proportionnelle) et sur les redevances des professionnels et campings

- **Recherche de subventions** par réponse aux appels à projet de la Région et de l'ADEME.

Conformément à l'article L5211-36 du C.G.C.T, le Comité Syndical – Collège Traitement, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte des grandes orientations budgétaires 2024, telles qu'évoquées par Monsieur le Président et figurant dans le rapport ci-joint qui lui a été présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Ont signé au registre les membres présents

Le Président,
Éric SOULES

Signé par : Eric SOULES
Date : 15/03/2024
Qualité : PRESIDENT

SIVOM du Born
115 Route de Piche
40200 PONTENX-LES-FORGES
Tél. : 05 58 78 50 93

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.